



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 2 mai 2023
(OR. en)

8863/23

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0079(COD)**

**COMPET 380
IND 202
MI 348
POLCOM 72
WTO 58
RELEX 519
RECH 154
CODEC 739**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020 - Débat d'orientation

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence sur la "proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020" en vue du débat d'orientation qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 22 mai 2023.

**Note de la présidence en vue du débat d'orientation
sur le règlement sur les matières premières critiques
lors du Conseil "Compétitivité" du 22 mai**

L'UE s'est engagée dans un processus visant à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard. Pour atteindre cet objectif, l'UE doit développer et produire un large éventail de technologies "zéro net" qui nécessitent des matières premières critiques et stratégiques. Les matières premières critiques et stratégiques se trouvent au départ de nombreuses chaînes d'approvisionnement industrielles. Elles sont nécessaires non seulement aux transitions écologique et numérique, mais aussi au renforcement de la compétitivité à long terme de l'UE et au maintien de notre résilience et de notre sécurité. Ces matières premières sont également indispensables à des secteurs stratégiques tels que la santé, l'espace et la défense. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement peuvent avoir des conséquences négatives importantes pour l'industrie et la sécurité de l'UE ainsi que pour la réalisation des objectifs politiques de l'UE.

La demande de matières premières critiques n'a jamais été aussi élevée. En raison des investissements mondiaux massifs dans les technologies propres, de la transformation numérique et de l'augmentation des besoins en matière de défense à la lumière de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la demande devrait exploser dans les années à venir. La demande mondiale totale de minerais augmentera de deux à quatre fois au cours des 20 prochaines années, et la demande de matières premières liées aux batteries telles que le lithium devrait augmenter jusqu'à atteindre 42 fois les niveaux actuels. En outre, la demande de terres rares, telles que le néodyme, le dysprosium et le praséodyme, nécessaires à la fabrication d'aimants permanents - qui, à leur tour, sont utilisés, par exemple, dans les éoliennes et les véhicules électriques - devrait augmenter d'environ 250 % au cours de la période 2020-2030.

Aujourd'hui, l'UE est fortement dépendante des importations de matières premières critiques. La production mondiale de matières premières critiques est très concentrée dans quelques pays du monde. Par exemple, l'UE est fortement dépendante (plus de 90 %) de la Chine pour les terres rares légères et les terres rares lourdes, le gallium et le magnésium. En outre, 98 % de la demande de l'UE en aimants permanents est couverte par les importations chinoises. L'UE est également fortement dépendante de quelques pays pour la transformation et le raffinage des matières premières: par exemple, la Chine contrôle 56 % de la capacité mondiale de lithium raffiné et 58 % de celle de manganèse raffiné, 63 % du cobalt mondial utilisé dans les batteries est extrait en République démocratique du Congo, tandis que 60 % est raffiné en Chine. L'Afrique du Sud couvre 71 % des besoins de l'UE en métaux du groupe platine et la Turquie fournit 98 % de l'approvisionnement de l'UE en borate. Certains de ces pays ne partagent pas les valeurs européennes ou ne respectent pas les normes environnementales, sociales et de gouvernance européennes. Cela met en évidence la nécessité de rechercher différentes formes de coopération et de renforcer les relations commerciales de l'UE avec des partenaires fiables, par exemple au moyen d'accords de libre-échange ou de partenariats stratégiques.

Les matières premières critiques sont devenues un pion d'un jeu géopolitique dans lequel l'UE doit être un acteur majeur. Il est évident qu'il est nécessaire de diversifier les sources de matières premières critiques et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement afin d'en faire bénéficier l'industrie de l'UE et de garantir que l'UE sera en mesure d'atteindre ses objectifs climatiques et numériques et de répondre à ses besoins en matière de défense. À cette fin, l'UE doit se concentrer sur la diversification de ses importations, mais aussi sur le renforcement de ses propres capacités en matière d'extraction, de transformation et de recyclage des matières premières critiques.

Malgré la présence d'importants gisements et l'exploitation de mines, l'UE est un acteur mineur dans l'extraction, la transformation et le recyclage des matières premières critiques et stratégiques. Le taux de recyclage de nombreuses matières premières est inférieur à 1 %. L'UE possède un potentiel géologique, mais, de manière générale, l'Europe est sous-explorée pour de nombreuses raisons, dont une lourde charge réglementaire. Par exemple, environ 2 % seulement des investissements mondiaux dans l'exploration sont destinés aux États membres de l'UE. Il s'agit d'un domaine de potentiel inexploité. Depuis 2018, la Commission européenne, en collaboration avec des représentants des États membres (membres du groupe d'experts de l'UE sur l'approvisionnement en matières premières), recueille des informations sur les projets relatifs aux matières premières critiques. Actuellement, la base de données contient des données sur les réserves et les ressources de 22 pays concernant 26 matières premières critiques et sept matières premières supplémentaires. Le principal obstacle au lancement de projets d'extraction de l'UE est la longueur, la fragmentation et le caractère imprévisible des procédures d'autorisation. En outre, les investissements sont entravés par l'exploration insuffisante des ressources minérales européennes, les incohérences entre les politiques environnementales et de promotion des investissements et la faible acceptation de l'exploitation minière par l'opinion publique.

Pour remédier à ces problèmes et garantir l'approvisionnement sûr, diversifié et durable de l'UE en matières premières critiques, la Commission européenne a présenté, le 16 mars, une communication et un règlement sur les matières premières critiques. La dimension de la politique extérieure est largement abordée dans la communication tandis que le règlement porte sur les dimensions du marché intérieur et de l'industrie.

Le règlement sur les matières premières critiques repose sur quatre piliers. Premièrement, il propose d'inclure la liste des matières premières critiques et une nouvelle liste des matières premières stratégiques dans le cadre du règlement et donc de les codifier dans la législation. Dans le même temps, le règlement propose des niveaux de référence pour améliorer les capacités d'extraction, de transformation et de recyclage des matières premières critiques dans l'UE et orienter les efforts de diversification. Deuxièmement, le règlement propose de nouvelles mesures visant à renforcer les capacités européennes en ce qui concerne les matières premières critiques tout au long de la chaîne de valeur, telles qu'un nouveau cadre pour la sélection et la mise en œuvre de projets stratégiques, qui peuvent bénéficier d'autorisations simplifiées, et définit des exigences nationales pour développer des programmes d'exploration en Europe. En outre, les États membres sont tenus de doter tous les projets relatifs aux matières premières critiques d'un guichet unique pour toutes les autorisations pertinentes. Le règlement propose également un ensemble de mesures visant à accroître le recyclage et la valorisation des matières premières critiques afin de sécuriser les capacités européennes. Troisièmement, le règlement définit des actions visant à améliorer la préparation de l'UE et à atténuer les risques pour la sécurité de l'approvisionnement. Enfin, une structure de gouvernance commune sera mise en place sous la forme d'un comité qui fournira des conseils et coordonnera la mise en œuvre des mesures prévues par le règlement et discutera des partenariats stratégiques de l'UE avec les pays tiers.

L'un des défis pour l'industrie minière réside dans le fait que la localisation des dépôts du substrat rocheux est le résultat de processus géologiques et que, par conséquent, les gisements minéraux ne peuvent pas être relocalisés contrairement à d'autres activités industrielles. Il y a toujours des intérêts concurrents lorsqu'il s'agit de proposer une nouvelle mine ou de mener des activités d'exploration. Pour que le règlement sur les matières premières critiques atteigne ses objectifs, il doit trouver le juste équilibre entre différents intérêts, parfois contradictoires, et permettre ainsi une augmentation de la production de l'UE tout en respectant des normes environnementales élevées. L'atténuation des incidences négatives - environnementales ou sociales - est tout aussi importante pour les projets dans les pays tiers.

Les ministres sont invités à procéder à un échange de vues sur les questions suivantes:

- Les mesures proposées dans le règlement sur les matières premières critiques sont-elles suffisantes pour réaliser l'ambition fixée par la Commission de renforcer les capacités d'extraction, de transformation et de recyclage de l'Union?
 - La proposition de la Commission offre-t-elle un juste équilibre entre les intérêts concurrents en jeu, par exemple entre les normes environnementales et la nécessité d'accroître l'extraction, la transformation et le recyclage des matières premières critiques et stratégiques dans l'Union?
 - Comment pouvons-nous accroître l'acceptation sociale de l'exploitation minière dans les États membres de l'UE?
-